



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Actes

Question écrite n° 39592

### Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'initiative prise par certains maires de délivrer des certificats de concubinage aux personnes de même sexe. Récemment, la SNCF s'est appuyée sur cette initiative pour délivrer des cartes couple aux homosexuels justifiant d'un certificat de concubinage. Ce document n'a, selon la jurisprudence, aucune valeur juridique cependant. Cette évolution représente une dérive de notre société à laquelle il convient de mettre un terme. Il lui demande en conséquence s'il n'est pas opportun d'interdire la délivrance des certificats de concubinage aux personnes de même sexe.

### Texte de la réponse

Les certificats de concubinage que certains maires délivrent à leurs administrés ne sont pas au nombre des documents dont l'existence est prévue par un texte. L'établissement de ces certificats n'est donc pas obligatoire. Aucune modification n'est envisagée.

### Données clés

**Auteur :** [M. Myard Jacques](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39592

**Rubrique :** Etat civil

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 juin 1996, page 2944

**Réponse publiée le :** 26 août 1996, page 4626